

CANOË-KAYAK ▶ Le champion olympique Denis Gargaud à Pau PAGE 23

MONEIN ▶ 6 ans après la mort de Jérémie Roze, un nouveau procès pour connaître la vérité P.4



FRONTIÈRES : le retour ?

PRÉSIDENTIELLE ▶ Marine Le Pen propose de rétablir les postes frontières si elle est élue. En Béarn, beaucoup se disent sceptiques. Notre dossier. PAGES 2-3

TRAVAUX À PAU
Le désarroi des usagers d'Idelis
PAGES 8-9



CIGARETTES
Le paquet neutre fait un flop dans le 64
PAGE 6

JUSTICE À PAU
L'audience d'hier annulée faute de juges
PAGE 4

Retrouvez l'information immédiate sur larepubliquedespyrenees.fr

DRIVE TOGETHER

MAZDA CX-5

Opération remise 4 500 €
 + aide à la reprise 1 200 €
 = **avantage client 5 700 €**

zoom-zoom

Véhicule présenté CX5 Dynamique Plus
 2.0 Sky Activ G 165CV 4x2 BVM6 32000€
 + peinture Soul Red métallisée 650€
 Consommations mixtes (L/100 km) 6,0
 Émissions de CO₂ (g/km) 139

Bernard

110, Rte de Bayonne - LONS
 05 59 32 95 00 - www.pau.mazda.fr

Justice : un point d'accueil unique à Pau et Oloron

C'est une nouveauté qui s'inscrit dans la réforme de modernisation de la justice du XXI^e siècle : un service d'accueil unique des justiciables a été inauguré ce mardi matin à Pau et Oloron (lire également en page 16). « L'idée principale est de faciliter l'accès à la justice » souligne le premier président de la cour d'appel de Pau Gilles Accomando. Un bureau sera désormais dédié pour recevoir les justiciables en quête d'informations sur l'avancée de leur dossier par exemple, ou à la recherche de renseignements sur les différentes procédures, et même effectuer des actes pouvant relever d'une autre juridiction. Le service qui a ouvert ce mardi, devrait l'être en continu, y compris entre 12 h et 14 h. « Regroupant plusieurs agents, il a pour mission d'accueillir, renseigner, simplifier, orienter » résume le président du tribunal de grande instance Marc Jean-Talon. A noter qu'il existe également un portail du justiciable sur internet (justice.fr) où l'on peut s'informer sur nos droits et démarches à suivre.

24 HEURES

INTEMPÉRIES

Etat de catastrophe naturelle pour Larrau et Sainte-Engrâce

L'arrêté date du 21 mars, mais est paru au *Journal Officiel* du 28 avril. Suite aux intempéries de fin janvier 2017, la commune de Larrau a été reconnue en état de catastrophe naturelle « au titre des inondations par ruissellement et coulées de boue associées » (du 15 au 16 janvier). Mais aussi « au titre des mouvements de terrain (du 16 au 18 janvier) ainsi que la commune de Sainte-Engrâce (du 16 au 17 janvier). Parmi les dégâts recensés, un pan de montagne s'était notamment effondré sur une grange entre Licq-Athérey et Larrau. Une habitation de Sainte-Engrâce avait été également touchée par une coulée de boue. Les administrés concernés disposent de 10 jours à compter du 28 avril pour déclarer leur sinistre auprès de leur compagnie d'assurance.

SALLESPISSÉ

Accrochage sur la route

Un accident impliquant deux véhicules est survenu mardi à 9h sur la D933 à Sallespisse. Trois personnes légèrement blessées ont été secourues par les pompiers. Une déviation a été mise en place par les gendarmes d'Orthez. L'affluence à cette heure de pointe a néanmoins causé un petit bouchon aux abords du village.

EN LUMIÈRE

FAUTE DE MAGISTRATS, L'AUDIENCE CORRECTIONNELLE ANNULÉE

L'audience qui devait se tenir ce mardi après-midi a été annulée. Une situation « rare » qui illustre le manque d'effectifs au palais de justice de Pau.

« Nous y sommes contraints » déplore Marc Jean-Talon, président du tribunal de grande instance de Pau, qui vient d'annoncer le « renvoi d'office » des 14 affaires qui devaient être jugées ce mardi après-midi en correctionnelle.

Une mesure rare qui illustre la problématique récurrente de la pénurie de magistrats. « La situation de la juridiction est très difficile depuis de nombreux mois » souligne le président qui rappelle que trois postes sont toujours vacants et un quatrième magistrat, en arrêt maladie longue durée, n'est pas remplacé. « Il nous manque 500 magistrats en France. Cette année, la cour d'appel de Pau a été très mal dotée. Nous ne pouvons pas tout faire » insiste Marc Jean-Talon. Le nombre d'audiences correctionnelles a d'ores et déjà été réduit : deux audiences par mois (celles du lundi) ont été supprimées.



L'huissier referme les portes du tribunal où l'audience n'aura duré que quelques minutes, le temps de renvoyer tous les dossiers. © V.C.

Le président est conscient que cette décision est aussi « insatisfaisante pour les justiciables ». La plupart des affaires du jour ont été renvoyées au mois de septembre. « Mon client n'a pas vu ses enfants depuis 4 ans... » intervient une avocate de la partie civile, rappelant que son dossier a déjà été renvoyé. Elle suggère une date plus proche, « avant l'été, ce serait bien ». Ce sera le 20 juin.

VALÉRIE CÈBE ■ v.cebe@pyrenees.com

La mort de Jérémie Roze jugée en appel : la vérité se fait attendre

Hicham Ouakki et Driss Arab, accusés d'être à l'origine de la mort du Moneinchon en 2011 à Toulouse, sont rejugés jusqu'à vendredi à Montauban.

Jean bleu, chemise à carreaux, visage dur mais toujours juvénile, Hicham Ouakki, 24 ans aujourd'hui, s'est présenté ce mardi matin aux côtés de Driss Arab, 26 ans, dans le box des accusés de la cour d'assises d'appel du Tarn-et-Garonne.

Les deux hommes comparaissent jusqu'à vendredi pour « tentative de vol avec violence ayant entraîné la mort » de Jérémie Roze, l'étudiant en pharmacie moneinchon de 27 ans tué d'un coup de couteau dans le cœur, dans la nuit du 26 au 27 février 2011, dans le quartier Saint-Michel à Toulouse.

« J'étais un merdeux »

Qui a donné le coup de couteau ? Au premier jour du procès, la vérité attendue par la famille et les proches de la victime béarnaise n'est pas arrivée. « Sans surprise » pour les parties civiles représentées par M^{es} De Caunes et Frogé.

Dans la salle, au premier rang, dignes, Christian et Benjamin Roze, le père et le frère de Jérémie, ne lâchent pas du regard Ouakki et Arab. Eux regardent le bout de leurs chaussures. L'analyse des personnalités des deux coaccusés a occupé une grande partie de cette première journée. Au centre du débat, Hicham Ouakki. Le président Gaudino égrène la très longue liste des victimes de celui qui n'avait que 18 ans à



Les deux accusés, Hicham Ouakki (chemise noire) et Driss Arab (gilet gris), lors de leur premier procès devant les assises à Toulouse en décembre 2014. © ARCHIVES JEAN-PHILIPPE GIONNET

« J'AVAIS PAS CONSCIENCE QUE JE FAISAIS DU MAL AUX VICTIMES » HICHAM OUAKKI, ACCUSÉ

l'époque : à chaque fois, des vols avec violence où il jouait de la lame. « Le couteau c'était juste un moyen de pression. J'avais pas conscience que je faisais du mal aux victimes. J'étais un merdeux. J'étais con, j'avais pas de

cerveau » justifie-t-il invoquant sans cesse, jusqu'à agacer le président, son « immaturité ».

De nombreux soutiens béarnais

La nuit de l'agression fatale à Jérémie Roze, il avait décidé de « se faire un Yankee ». « C'est quoi un Yankee ? ». « C'est quelqu'un de faible ». Ses conseils, M^{es} Alary et Levi, interrogent les experts. Tout comme M^e Darrière pour Driss Arab, ils regrettent : « L'expertise psychiatrique date

de 2012. Pour un procès digne et équitable, nous devrions être en mesure de prendre les profils des accusés dans leur intégralité. Tels qu'ils étaient et tels qu'ils sont devenus ». Le président Gaudino balaie : « Ce qui nous intéresse ce sont leurs personnalités au plus près de l'acte commis ».

Avant l'audience, Christian Roze craignait que « le temps brouille l'évidence ». Le temps aura en tout cas découragé nombre de témoins absents. Parmi eux, l'homme qui avait hébergé les accusés le week-end de l'agression. Un mandat d'amener a été décerné à son rencontre.

La famille Roze, forte de nombreux soutiens béarnais, ne perd pas une miette des débats mais regrette : « On ne parle pas de Jérémie. On espère qu'il va arriver dans ce procès ».

CLAIRE LAGADIC

🔍 ZOOM

Perpétuité et 20 ans de réclusion prononcés à Toulouse

Le premier procès de Hicham Ouakki et Driss Arab s'était déroulé en décembre 2014 devant la cour d'assises de Haute-Garonne à Toulouse. Au terme de quatre jours d'une audience intense à laquelle un nombre important de Béarnais étaient venus soutenir la famille Roze, Hicham Ouakki avait écopé de la réclusion criminelle à perpétuité. Driss Arab avait été condamné à 20 ans de prison. Les jurés étaient allés au-delà des réquisitions de l'avocat général. Aucun des accusés n'avait avoué avoir porté le coup de couteau fatal.